

PRÉAVIS N° 95

AU CONSEIL COMMUNAL

Complexe scolaire du Couchant

Demande d'un crédit d'étude de CHF 1'720'000.- TTC pour la rénovation et l'extension du complexe scolaire du Couchant

Demande d'un crédit de CHF 21'600.- TTC pour mener une étude générale sur les déplacements scolaires aux abords des écoles nyonnaises

Délégué municipal : Monsieur Claude Uldry

Nyon, le 11 février 2013

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Le complexe scolaire du Couchant s'inscrit dans le cadre de la planification scolaire et parascolaire nyonnaise présentée au conseil communal dans le préavis N° 89 « Planification scolaire et parascolaire - Concours pour le complexe scolaire et sportif du Reposoir » déposé le 21 janvier 2013. Ce projet fait partie des six projets scolaires qui seront soumis au conseil communal d'ici fin 2016; il constitue un élément essentiel dans le processus global d'adaptation du parc immobilier des écoles (cf. Annexe 4).

La rénovation et le développement du complexe scolaire du Couchant est prioritaire afin de répondre à l'importante croissance démographique de la partie nord-ouest de la ville et à l'application de la bascule « LEO HarmoS » en 2016.

I.1 Problématique générale

Les structures scolaires du Couchant sont particulièrement importantes dans le réseau des écoles de Nyon, puisqu'elles sont destinées aux plus jeunes enfants, entre 4 et 8 ans, de tout le secteur nord-ouest de la ville. Cette partie de ville est en plein développement. Avec la réalisation des plans de quartiers de "Marens-Couchant" en 2015 et du "Stand" en 2018, la population pourrait augmenter d'environ 1500 habitants d'ici 2016, puis de 1500 habitants supplémentaires d'ici 2030.

Le complexe scolaire de Nyon-Marens étant entièrement dédié au secondaire et l'école des Tines n'ayant pas été réalisée, les écoles du Couchant et des Tattes d'Oie sont les seuls bâtiments dédiés à l'enseignement primaire dans tout le secteur.

La croissance du nombre d'élèves du primaire sera également due à la nouvelle organisation de la scolarité qui prévoit huit années primaires et trois années secondaires. Le nombre d'élèves passera ainsi de 460 actuellement, à 580 en 2016 et 680 en 2030.

De plus, les écoles du Couchant accueilleront temporairement des élèves du secteur nord de la ville, des quartiers du "Reposoir" et de "La Petite Prairie " (terminés en 2015), vu que le complexe scolaire et sportif du Reposoir ne sera opérationnel, et ce dans le meilleur des cas, qu'à la rentrée 2017.

L'augmentation de la capacité de ces écoles, comme de l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE), est donc indispensable afin d'absorber la croissance du nombre d'élèves et de continuer à accueillir les plus jeunes (4 à 8 ans), le plus proche possible de leur domicile.

Par ailleurs, débiter les travaux par la construction du nouveau bâtiment aura l'immense avantage d'offrir une légère surcapacité momentanée, ce qui permettra d'effectuer les roades nécessaires afin de pouvoir intervenir sur les écoles existantes, en évitant de déplacer les élèves.

2. Complexe scolaire du Couchant

2.1 Historique

Les écoles du Couchant et des Tattes d'Oie ont été conçues au départ comme deux écoles primaires (Couchant A en 1956, Tattes d'Oie en 1982) et une école enfantine (Couchant B en 1969) de quartier. L'adjonction de l'unité d'accueil pour écolier du Cèdre Magique, réalisée en 2010, a amorcé le fonctionnement de ces infrastructures en tant qu'ensemble, offrant ainsi toutes les prestations scolaires et parascolaires sur un même site. La planification scolaire élaborée en étroite collaboration avec les directions scolaires prévoit le regroupement des écoles et des UAPE en 6 complexes sur le territoire de la commune de Nyon (Préavis N° 89). L'école n'est plus considérée pour elle-même, mais comme faisant partie d'un complexe destiné à accueillir les enfants résidants dans un secteur donné de la ville selon le principe de l'horaire continu. Le site du Couchant est destiné au secteur nord-ouest de la ville.

2.2 Situation actuelle et développement

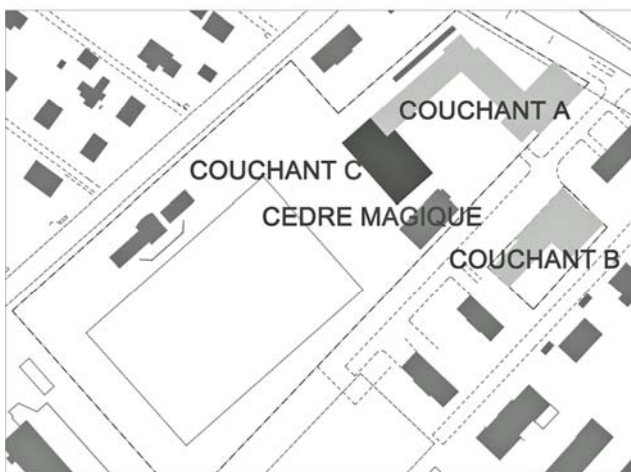
Le complexe scolaire du Couchant est actuellement composé des bâtiments suivants :

- Couchant A : huit classes et une salle de gymnastique ;
- Couchant B : cinq classes, une salle de rythmique, des salles de psychologie, psychomotricité et logopédie (PPLS) et une école de musique ;
- Tattes d'Oie : onze classes et une salle de gymnastique ;
- Cèdre Magique : UAPE de 48 places (par manque de place dans l'UAPE du Cèdre Magique, une partie des enfants vont dans d'autres structures d'accueil privées - Carrousel et Croquelune).

Les bâtiments du Couchant A et B et leurs annexes sont quasiment dans leur état d'origine, puisqu'ils n'ont bénéficié d'aucune rénovation majeure depuis leur construction. Les enveloppes thermiques, en particulier les surfaces vitrées, sont peu performantes, les équipements techniques vétustes et les revêtements intérieurs usés et défraîchis. Les utilisateurs souffrent de la chaleur en été et du froid en hiver. La consommation énergétique est deux fois plus élevée que la consommation d'un bâtiment comparable, isolé selon les normes actuelles.

Une intervention majeure sur ces deux bâtiments est sans doute des plus urgentes ne serait-ce que sur le plan énergétique. En effet, les constructions des années 50 et 60 ne profitent ni de murs de façades massifs comme les bâtiments des siècles précédents, ni d'une isolation telle qu'on la trouve dans les constructions à partir des années 80. C'est la raison pour laquelle une intervention sur ces deux écoles est urgente et que celle des Tattes d'Oie peut être différée pour l'instant.

Le complexe scolaire du Couchant est destiné aux habitants des quartiers des Tines-Ouest, Champ-Colin, En Oie, Bois-Bougy et Marens. Avec le développement prévu dans ce secteur, il se trouvera rapidement en sous capacité. La construction d'une nouvelle école (Couchant C) et l'extension de l'UAPE sont ainsi envisagées en complément des équipements existants. Ce ou ces bâtiments pourraient se situer à proximité de l'école du Couchant A et de l'UAPE du Cèdre magique, puisque cette parcelle offre encore des possibilités de bâtir pour réaliser ce projet (cf. carte ci-dessous).



Complexe scolaire du Couchant



LEGENDE

- A RENOVER
- A CONSTRUIRE
- CONSTRUCTIBILITE THEORIQUE
- COMPLEXE COUCHANT

Ce plan indique les emplacements envisagés des nouveaux bâtiments qui seront ou non confirmés par les études.

La population du secteur desservi par le complexe scolaire détermine le nombre d'élèves à accueillir, par conséquent le nombre de salles de classes et de places en UAPE.

Sur la base de l'accroissement estimé de la population, le tableau ci-dessous indique le nombre de salles de classes et de places en UAPE nécessaires, ainsi que la disponibilité des locaux en fonction des travaux de construction et rénovation envisagés sur les années 2012 à 2030.

Année	Habitants	Elèves primaire	Classes disponibles	Classes nécessaires	Différence	UAPE disp.	UAPE néces.	Gym
2012	5'534 ¹	460 ²	24	24 ³	0	82	95 ⁴	2
2016	7'227 ¹	578 ²	26	29 ³	-3	108	121 ⁴	2
2020	7'524 ¹	600 ²	34	32 ³	2	128	126 ⁴	2
2030	8'574 ¹	688 ²	34	36 ³	-2	142	144 ⁴	2

2.3 Fonctionnement des écoles du Couchant

Le regroupement des élèves d'un même cycle sur un seul site est intéressant pour des raisons pédagogiques, organisationnelles et structurelles. Cela facilite la collaboration entre enseignants et permet de :

- répondre aux exigences de la grille horaire ;
- optimiser au mieux l'usage des infrastructures existantes, sans devoir chercher des solutions compliquées comme c'est le cas lorsqu'il faut accueillir une trop grande mixité d'élèves en terme d'âges (préaux, sanitaires, salles spéciales, restaurant scolaire, etc.).

Le site du Couchant se prête particulièrement bien à l'accueil d'élèves du premier cycle HarmoS (4 à 8 ans), pour les raisons suivantes :

- éviter des déplacements pour de jeunes élèves grâce à la proximité de la structure d'accueil parascolaire du Cèdre Magique ;
- compenser le manque de salles de sport par une utilisation accrue de la salle de rythmique pour l'enseignement de l'éducation physique aux élèves de l'école enfantine.

2.4 Les déplacements des écoliers

Dans le préavis N° 89, sur la planification scolaire et parascolaire à Nyon, avait été rappelé la nécessité de soigner et de sécuriser les déplacements des écoliers de la maison à l'école, mais aussi entre les bâtiments qui composent chacun des complexes scolaires ainsi qu'entre les écoles, les unités d'accueil pour écoliers, les bibliothèques, les salles de gymnastique et les piscines.

Pour cela, l'Office de la mobilité conduira une étude spécifique, réalisée sous forme de mandat d'accompagnement par un bureau spécialisé, afin d'identifier les tronçons à privilégier en termes de continuité et de sécurité des aménagements pour permettre aux enfants de se rendre de manière autonome à l'école, que ce soit à pied ou à vélo.

Cette étude traitera des déplacements des écoliers à l'échelle du territoire communal mais aussi des spécificités de chaque établissement scolaire et des déplacements qu'il génère. Ainsi, des mesures globales et certaines spécifiques, relatives à certains établissements scolaires, seront identifiées pour anticiper les problèmes en lien avec les déplacements scolaires. En plus du maillage des mobilités douces, à affiner en termes de continuité et de sécurité, seront traitées, au niveau de chaque établissement scolaire, les questions récurrentes de la dépose-minute des parents, du stationnement des véhicules et des deux-roues, des traversées des routes aux abords des écoles, etc.

¹ Chiffres fournis par le Service de l'urbanisme et le Contrôle des habitants (état au 15 novembre 2012).

² Chiffres d'après « Etude en vue d'un schéma directeur de l'enfance, G. Chavez », de juin 2012.

³ Chiffres d'après le Règlement d'application de la loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire (RLEO Art. 56).

⁴ Chiffres fournis par le Service des affaires sociales, éducation et jeunesse.

Les déplacements des écoliers aux abords du complexe scolaire du Couchant

Les établissements scolaires du Couchant et celui du Reposoir seront les premiers à être étudiés afin d'anticiper les mesures à intégrer dans ces nouvelles réalisations. La réorganisation du complexe scolaire du Couchant est l'occasion d'anticiper et de traiter les problèmes identifiés actuellement aux abords des écoles du Couchant A et B et de l'UAPE le Cèdre magique et de l'école des Tattes d'Oie. Il s'agit précisément de trouver des solutions pour éliminer les mouvements des véhicules générés par la dépose des écoliers, sécuriser les déplacements scolaires et les traversées piétonnes sur les routes du Stand, Divonne et Tattes d'Oie puisque ce complexe scolaire est destiné, à terme, aux habitants du secteur nord-ouest de la ville.

3. Crédit d'étude

L'étude portera sur :

- l'augmentation des équipements scolaires soit 10 salles de classes supplémentaires afin d'accueillir 200 élèves et de 60 places supplémentaires pour l'UAPE existante sur le site des écoles du Couchant ;
- la remise des bâtiments au standard "Bâtiments 2011" (cf. Annexe 1) ;
- l'organisation des espaces en prenant en considération l'école de musique et les locaux de PPLS existants sur le site.

De plus, l'étude repensera le concept énergétique global du site et le fonctionnement de chacun des bâtiments dans une nouvelle configuration.

Le ou les nouveaux bâtiments seront implantés de manière à tirer le meilleur parti possible de la configuration existante des lieux et à améliorer le fonctionnement du complexe scolaire. L'école et l'UAPE, sans être forcément dans des bâtiments distincts, devront être perçues comme des unités différenciées pour des raisons pédagogiques.

Une analyse complète des bâtiments scolaires du couchant A et B a été effectuée selon la méthode EPIQR+⁵ en 2012. Cette expertise met en évidence les mauvaises performances thermiques de l'enveloppe des deux bâtiments et révèle la vétusté des équipements ainsi que des revêtements intérieurs et extérieurs. Cette étude met aussi en garde contre la non-conformité des installations électriques et des garde-corps qui sont trop bas. La présence d'amiante est également relevée dans certains revêtements de sol et de parois, sans qu'elle mette en danger les utilisateurs, pour autant qu'aucuns travaux ne soient entrepris sur les parties de bâtiments concernées.

Le lancement des études d'un projet d'architecture comprenant tous les aspects techniques des bâtiments est dès lors indispensable afin de déterminer l'ampleur et l'impact des modifications à entreprendre. L'étude définira le type d'intervention adéquate (rénovation, démolition reconstruction, construction nouvelle).

3.1 Ecole

L'école du Couchant C sera destinée aux enfants du premier cycle HARMOS (4 à 8 ans).

Les nouvelles salles de classes répondront aux besoins générés par l'augmentation de la population du secteur nord-ouest de la ville.

⁵ EPIQR+, préavis no 53, méthode d'expertise technique du patrimoine immobilier communal.

NYON · PRÉAVIS N° 95 AU CONSEIL COMMUNAL

Le programme a été élaboré avec les directeurs des écoles sur la base des normes et directives de l'Etat de Vaud pour l'enseignement en classes enfantines et primaires :

- directives et recommandations concernant les constructions scolaires (édition 07 2002) ;
- règlement du 14 août 2000 sur les classes enfantines et primaires ;
- annexe au règlement du 14 août 2000 sur les classes enfantines et primaires ;
- annexe au règlement du 14 août 2000 sur les installations et bâtiments destinés à l'enseignement de la gymnastique et des sports.

3.2 UAPE

L'UAPE complétera celle du Cèdre magique. Ce ne sont pas moins de 60 places supplémentaires qui seront nécessaires dès 2016 pour accueillir les élèves des 6 premiers degrés primaires HarmoS.

L'UAPE accueillera les enfants (4 à 10 ans) les matins avant l'école, à la pause de midi pour le repas et après l'école en fin d'après-midi.

L'UAPE proposera :

- une animation élaborée par du personnel éducatif qualifié ;
- un repas chaud et équilibré à midi ;
- l'espace et l'encadrement nécessaires pour permettre aux enfants de préparer leurs devoirs dans la tranquillité.

Les espaces intérieurs de l'UAPE seront dimensionnés selon les directives de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE).

3.3 Contraintes et exigences

Le projet sera développé en tenant compte des contraintes et exigences suivantes :

- appliquer le standard "Bâtiments 2011" (cf. Annexe 1) ;
- respecter l'échéance annuelle de la rentrée scolaire ;
- réduire les nuisances du chantier en regard des bâtiments en exploitation ;
- réaliser une construction en tenant compte du critère économique ;
- conserver, dans la mesure du possible, les terrains de jeux existants.

4. Mandat d'étude

Afin de garantir la cohérence de l'ensemble du complexe scolaire, un seul mandat sera attribué pour les trois bâtiments A, B et C. L'étude sera coordonnée avec les études des cheminements piétons et les accès automobiles.

4.1 Procédure

L'attribution du mandat d'étude nécessaire à l'élaboration du projet est soumise à la loi sur les marchés publics. Un appel d'offres en procédure sélective à deux tours a été retenu pour l'attribution des mandats d'étude de l'architecte et des ingénieurs spécialisés. Il permettra de sélectionner des mandataires en fonction de la pertinence des réponses données aux principaux buts et objectifs poursuivis par la construction et la rénovation du complexe scolaire du Couchant notamment les exigences financières.

Ce type de procédure a l'avantage de raccourcir la durée de la phase de l'étude et d'être légèrement moins onéreux qu'un concours d'architecture, tout en garantissant une certaine visibilité du projet et la qualité des prestations.

Déroulement de la procédure :

- lancement de la procédure d'appel d'offre ouverte ;
- sélection des groupes de mandataires sur dossier puis lancement du deuxième tour de la procédure ;
- analyse des résultats et attribution du mandat d'étude au groupe de mandataires sélectionné ;
- élaboration du projet et production du devis général sur la base des soumissions rentrées représentant 70% du total des travaux ;
- demande du crédit de réalisation par voie de préavis auprès du Conseil Communal. En parallèle, dépôt du dossier de demande d'autorisation de construire.

4.2 Planning

Le planning des études et de la réalisation est intimement lié à l'achèvement du développement du quartier de "Marens-Couchant" et de la bascule « LEO HarmoS » en 2016. Une sensible augmentation du nombre d'élèves est à prévoir à ce moment, en raison de la nouvelle répartition entre le primaire et le secondaire, soit huit ans de primaire au lieu des cinq actuels, ainsi que de l'arrivée de nouveaux habitants.

L'ordre dans lequel les travaux seront réalisés a aussi son importance. En commençant par la construction de la nouvelle école, Couchant C, on pourra effectuer les rocade nécessaires à l'exécution des travaux sur les bâtiments du Couchant A et B, sur le site même des écoles. Ceci est d'autant plus important que les écoles du Couchant seront destinées aux enfants du premier cycle primaire, 4 à 8 ans, difficilement déplaçables et qui disposeront *in situ* de la nouvelle UAPE du Cèdre Magique. Cette manière de procéder évitera également d'avoir recours à des containers provisoires, souvent coûteux, inconfortables et inesthétiques (cf. Annexe 5).

Calendrier

Le calendrier ci-après, présente une situation idéale qui permet de répondre aux besoins énoncés précédemment. Les éventuels retards liés aux aléas des procédures d'appels d'offres, d'octroi de permis de construire et des décisions politiques ne sont évidemment pas pris en compte.

- | | |
|--|-----------------------------|
| • Dépôt du préavis, demande de crédit d'étude | février 2013 |
| • Octroi du crédit d'étude | mars 2013 |
| • Etudes | avril 2013 - mars 2014 |
| • Dépôt du préavis, demande de crédit de réalisation | avril 2014 |
| • Octroi du crédit de réalisation | juin 2014 |
| • Réalisations | juillet 2014 - juillet 2017 |
| • Fin de l'opération | juillet 2017 |

5. Incidences financières

5.1 Complexe scolaire du Couchant

5.1.1 Coût du projet

Le coût total du projet pour la rénovation et l'extension du complexe du Couchant A, B et C a fait l'objet d'une estimation sommaire par un bureau spécialisé en économie de la construction. Le montant de cette réalisation est évalué entre CHF 16 et 18 millions. A ce stade, ces estimations sont à prendre comme un ordre de grandeur puisqu'elles ne reposent sur aucun projet de construction concret. En revanche, elles fixeront un des objectifs des concurrents du second tour de l'appel d'offre.

NYON · PRÉAVIS N° 95 AU CONSEIL COMMUNAL

Un tableau comparatif de bâtiments scolaires de même type, fourni par le canton, permet d'apprécier l'ordre de grandeur des montants articulés pour la nouvelle construction (cf. Annexe 6).

Ces coûts seront entièrement supportés par la Commune selon le partage des tâches entre l'Etat et les communes (EtaCom 2004). L'UAPE pourra bénéficier des aides au démarrage de la part de l'office fédéral des assurances sociales (OFAS) et des aides de la part de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE). Les écoles pourraient bénéficier des subventions liées aux performances énergétiques des bâtiments.

Par ailleurs, les coûts liés à la réalisation du projet pourront être financés par les taxes d'équipement communautaires dans une proportion de 15 à 20 %.

5.1.2 Coût des études

Les honoraires sont calculés en fonction du coût estimé des travaux pour la phase d'étude jusqu'aux soumissions rentrées et au dépôt du dossier de demande d'autorisation pour chacun des mandataires architectes et ingénieurs selon SIA 102, 103 et 104.

Le montant des honoraires se base donc sur un coût estimatif des travaux et pourrait être légèrement différent en fonction de l'offre retenue à l'issue de la procédure d'appel d'offre.

CFC Libellé Montants des travaux (CHF)

2	Bâtiment (honoraires)	1'510'000.-
291	Architecte	980'000.-
292	Ingénieur civil	170'000.-
293	Ingénieur CVSE	320'000.-
296	Spécialistes	40'000.-
5	Frais secondaires	210'000.-
501.1	Frais d'expertise	15'000.-
501.2	Frais techniques	5'000.-
521.3	Rémunération des études	48'000.-
521.4	Organisation de l'appel d'offres	32'000.-
511	Autorisations et taxes	15'000.-
524	Frais de reproductions	12'000.-
527	Frais de publications	8'000.-
583	Divers et imprévus	75'000.-
2 et 5	Coût total et demande du crédit d'étude (TVA 8% incluse)	1'720'000.-

5.2 Déplacements scolaires

5.2.1 Coût de l'étude

L'Office de la mobilité conduira l'étude sur la planification d'un réseau des déplacements scolaires sur le territoire communal et l'identification des mesures spécifiques pour chaque établissement scolaire, à commencer par les complexes du Couchant et du Reposoir. Les honoraires du bureau spécialisé ont été estimés à CHF 21'600.- TTC.

6. Aspects du développement durable

6.1 Dimension économique

6.1.1 Construction

Les investissements destinés aux écoles, aux UAPE et aux sports ces prochaines années sont prévus au plan des investissements.

L'application du standard Minergie P Eco pourrait impliquer un surcoût maximum de 15%. Cependant, les économies sur les coûts d'exploitation compenseront largement les surcoûts à la construction.

La création de places d'accueil parascolaire contribue très concrètement à permettre aux femmes de continuer à travailler tout en s'occupant d'une famille. La société y trouve un double avantage sur le plan social et économique. De fait, le manque de places d'accueil est relevé dans le rapport de Mme Chavez « Etude en vue d'un schéma directeur de l'enfance » établi pour la municipalité de Nyon en juin 2012². Une offre suffisante dans le domaine préscolaire et parascolaire peut participer de manière déterminante à l'attractivité d'une commune ou d'une ville et avoir un impact certain sur le développement économique.

6.1.2 Rénovation

Les travaux de rénovation et de remise à niveau apporteront une nette revalorisation des bâtiments et une diminution des charges d'exploitation. A titre d'exemple, les besoins de chaleur pour le chauffage du bâtiment du Couchant A (moyenne des années 2005-2011) est de 405 MJ/m²an. Le même bâtiment rénové devrait avoir des besoins de chaleur inférieurs à 162 MJ/m²an, ce qui permettrait de réduire de 60% la consommation de chaleur correspondant à une économie de 10'000 CHF/an⁶.

Après plus de 50 ans d'utilisation, ces travaux paraissent indispensables, nonobstant les nouvelles exigences de la LEO HarmoS, au maintien des écoles dans leur fonction actuelle et à leur conservation à long terme.

6.2 Dimension sociale

Le rôle social que jouent l'école et ses aménagements extérieurs dans un quartier n'est plus à démontrer. La construction d'une nouvelle école permettra de satisfaire aux besoins scolaires du complexe du Couchant suite à la construction des nouveaux quartiers.

Par les travaux de rénovation prévus, les conditions de travail du corps enseignants et des élèves seront améliorées pour atteindre un niveau de confort usuel et acceptable.

La création de places d'accueil pour les enfants contribue très concrètement à l'autonomie financière des familles, notamment monoparentales ou à faible revenu. En outre, comme toute mesure permettant une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie familiale, cela participe à la promotion de l'égalité des chances et ce non seulement entre hommes et femmes, mais aussi entre des familles avec des revenus très différents.

Par ailleurs, comme le souligne l'exposé des motifs accompagnant la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) du 20 juin 2006, les enfants vivent aujourd'hui dans des familles de plus en plus petites : le nombre de personnes par ménage est passé de 2.6 en 1970 à 2.2 en 2000. Les structures d'accueil constituent un lieu où les enfants peuvent rencontrer leurs pairs et développer leurs compétences sociales. Elles peuvent également favoriser l'intégration sociale des familles migrantes.

² Chiffres d'après « Etude en vue d'un schéma directeur de l'enfance, G. Chavez », de juin 2012.
⁶ Estimations du Service architecture et bâtiments.

6.3 Dimension environnementale

Le regroupement des écoles en complexe scolaire, offrant toutes les prestations sur un même site, devrait limiter les déplacements et favoriser la mobilité douce. Parallèlement, un effort particulier sera fait pour développer et sécuriser le chemin des écoliers et les cheminements piétons et vélos en général, non seulement à l'intérieur du secteur concerné mais aussi entre le complexe scolaire et les différents quartiers de la ville.

6.3.1 Rénovation

Par la réfection de l'enveloppe du bâtiment, la consommation d'énergie et du même coup la pollution seront sensiblement réduites.

6.3.2 Construction

Le respect du standard "Bâtiments 2011" permet non seulement de conséquentes économies d'énergie par une performance accrue de l'enveloppe thermique, mais se préoccupe d'utiliser, lors de la construction, des matériaux dont la production est peu gourmande en énergie et respectueuse de l'environnement.

7. Conclusion

En conclusion, il est important de retenir que le complexe scolaire du Couchant s'inscrit dans le cadre de la planification scolaire et parascolaire nyonnaise. Sans ce projet, c'est tout un pan de la planification qui s'effondre, mettant en péril la possibilité d'intervenir sur certains bâtiments en raison de l'absence de surfaces disponibles pour réaliser des permutations nécessaires à la réalisation de travaux lourds.

Les éléments majeurs de ce projet, qui soulignent l'importance et la priorité qui doivent être mises sur les travaux envisagés et qui à eux seuls justifient ce préavis, sont les suivants :

- l'accroissement de la population dans le nord-ouest de la ville ;
- l'augmentation du nombre d'élèves dans l'école primaire après la bascule LEO HarmoS en 2016 ;
- la vétusté des bâtiments scolaires du couchant A et B.

Le choix d'une procédure de sélection des mandataires simplifiée contribuera à raccourcir les délais et permettra de respecter le calendrier qui nous est imposé, tant par l'Etat que par les promoteurs immobiliers, sans négliger les exigences de qualité et de coût.

La réalisation de ce projet destiné aux plus jeunes enfants, contribuera largement à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité et à l'image de marque de notre Commune.

NYON · PRÉAVIS N° 95 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 95 concernant la demande d'un crédit d'étude de CHF 1'720'000.- TTC pour la rénovation et l'extension du complexe scolaire du Couchant et d'un crédit de CHF 21'600.- TTC pour mener une étude générale sur les déplacements scolaires aux abords des complexes scolaires nyonnais,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que le dit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

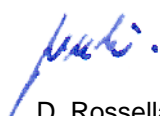
décide :

1. d'accorder un crédit d'étude de CHF 1'720'000.- TTC à la Municipalité pour la rénovation et l'extension du complexe scolaire du Couchant ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143-20 « dépenses du patrimoine administratif », dépense amortissable en 5 ans ;
3. d'accorder un crédit de CHF 21'600.- TTC à la Municipalité pour mener une étude générale sur les déplacements scolaires aux abords des complexes scolaires nyonnais ;
4. de porter ce montant en augmentation du compte 9143-20 - *dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 février 2013 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



D. Rossellat



Le Secrétaire :



C. Gobat

1^{ère} séance de la commission

Municipal délégué	Monsieur Claude Uldry
Date	Jeudi 14 mars 2013 à 19h30
Lieu	Place du Château 1 - Salle de la Bretèche

Annexes

Annexe 1, vérification selon standard "Bâtiments 2011"

Annexe 2, fiche d'investissement 1

Annexe 3, fiche d'investissement 2

Annexe 4, planning complexes scolaires Nyon

Annexe 5, planning complexe scolaire du couchant

Annexe 6, comparatif

Annexe I : Vérification selon le standard "Bâtiments 2011"

<i>Thème / Critère</i>	<i>Réalisé oui/non</i>	<i>Commentaire</i>
1 Nouvelles constructions	oui	Standard Minergie P Eco
2 Constructions existantes	non	Construction neuve.
3 Utilisation efficace de l'électricité	oui	Standard Minergie lumineuse pour l'ensemble de la construction et recherche des économies d'énergie dès la conception.
4 Energies renouvelables	oui	Les énergies renouvelables couvriront au moins 40 % des besoins en chauffage et en eau chaude. Un concept énergétique global sera étudié envisageant différents moyens tels que panneaux solaires thermiques et photovoltaïques, pompe à chaleur réversible, chauffage d'appoint à plaquettes de bois issues de forêts locales et surtout le branchement à terme sur le réseau de chauffage à distance régional alimenté par la géothermie profonde. Dans tous les cas, il faudra prévoir une chaufferie centralisée, permettant une adaptation facilitée aux nouvelles énergies à disposition.
5 Santé et construction durable	oui	Le standard Minergie P Eco est visé dès la conception et il sera tenu compte de l'énergie grise dès la phase de conception.
6 Durabilité dans les concours d'architecture et les études	oui	S'agissant d'une école, une attention particulière sera portée sur les questions environnementales et plus spécifiquement la mobilité. Les projets seront évalués notamment sur ces critères, lors du concours d'architecture et durant la phase d'étude.
7 Exploitation	oui	Contrôle de qualité effectué à la mise en service

Standard « Bâtiments 2011 » – Critères

	Thème / Critère
1	Nouvelles constructions
	Le bâtiment atteint le standard MINERGIE.
++	Le bâtiment atteint le standard MINERGIE P.
2	Constructions existantes
	Lors d'importantes rénovations, le standard MINERGIE rénovation est appliqué prioritairement. Les valeurs limites du label MINERGIE rénovation doivent être atteintes, mais on peut renoncer à la ventilation mécanique. Lors de rénovations partielles, les éléments concernés atteignent les valeurs U (déperdition de chaleur induite par l'élément) du Programme Bâtiments.
++	Le bâtiment rénové atteint le standard MINERGIE pour les nouvelles constructions.
3	Utilisation efficace de l'électricité
	Les nouvelles constructions et les rénovations autres que les habitations répondent aux exigences supplémentaires du module MINERGIE lumineaires. La priorité est donnée aux appareils électroménagers et de bureautique très performants (classe A au moins). Pour les grandes constructions autres que d'habitation l'utilisation de l'électricité pour les processus est justifiée et optimisée dès la planification.
4	Energies renouvelables
	Les énergies renouvelables couvrent au moins 40% des besoins de chaleur pour une nouvelle construction et 50% des besoins en chaleur pour l'eau chaude sanitaire pour une construction existante.
++	L'intégralité des besoins en chaleur est couverte par les énergies renouvelables.
5	Santé et construction durable
	Les nouvelles constructions atteignent le standard MINERGIE-(P) ECO.
++	L'énergie grise est prise en compte dès la phase de planification
6	Durabilité dans les concours d'architecture et les études
	Outre les questions énergétiques, les autres questions environnementales, y compris la mobilité, ainsi que les aspects sociaux et économiques, sont pris en considération dans les concours d'architecture et les études de projets.
7	Exploitation
	Un contrôle de qualité sera réalisé au cours des deux premières années après la mise en service d'un nouveau bâtiment. Pour un bâtiment existant un bilan énergétique et une optimisation de l'exploitation sera réalisée

Le signal "++" indique un objectif plus élevé que le standard. La possibilité de l'atteindre est étudiée dans le cadre de chaque projet.

FICHE D'INVESTISSEMENT

PREAVIS No.

95 / 2013

Etude pour le complexe scolaire du Couchant

Date: Nyon le

22.01.2013

Demande de crédit d'investissement de CHF 1'720'000.-- TTC

Situation des préavis au 22.01.2013			2008	2009	2010	2011	2012	2013				
Total des préavis votés par le Conseil Communal			15'096'800	16'926'760	6'905'181	12'753'520	29'025'473	8'167'810				
Situation des emprunts au 22.01.2013			2008	2009	2010	2011	2012	2013	Cautionnements et garanties			
Plafond d'emprunt selon préavis No. 27 adopté le 12.12.2011							225'000'000	225'000'000	Plafond (préavis No.27)		24'200'000	
Emprunts au 1er janvier			13'1225'479	141'053'013	140'793'357	137'966'600	122'883'270	127'883'270	Engagé		-11'265'799	
Evolution des emprunts durant la période +/-			9'827'534	-259'656	-2'826'757	-15'083'330	5'000'000	0	Caution demandée		0	
Emprunts fin période/date du jour			141'053'013	140'793'357	137'966'600	122'883'270	127'883'270	127'883'270	Disponible		12'934'201	
Dépenses d'investissement			Estimation des dépenses d'investissements nets					Estimation amort. + entretien				
			CHF TTC	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL	Durée ans	Montant Amortiss.	Entretien annuel
Crédit d'étude			1'720'000	1'720'000	0	0	0	0	0	5	344'000	0
				0				0				
Total de l'investissement			1'720'000	1'720'000	0	0	0	0	0	5	344'000	0
Financement du préavis												
Budget de fonctionnement:												
Trésorerie courante												
Investissement:												
Trésorerie/Emprunts dont			1'720'000									
Estimation des coûts d'exploitation												
Libellé / années			2013	2014	2015	2016	2017	2018				
Coût total d'exploitation			51'600	395'600	385'280	374'960	364'640	354'320				
Intérêts en %			51'600	51'600	41'280	30'960	20'640	10'320				
Entretien				0	0	0	0	0				
Amortissements			0	344'000	344'000	344'000	344'000	344'000				
Personnel supp. en CHF			0	0	0	0	0	0				
Personnel supp. en EPT			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
Economies / Recettes			0	0	0	0	0	0				
			0	0	0	0	0	0				
Coûts nets d'exploitation			51'600	395'600	385'280	374'960	364'640	354'320				

FICHE D'INVESTISSEMENT

PREAVIS No.

95 / 2013

Etude sur les déplacements scolaires aux abords des complexes scolaires nyonnais

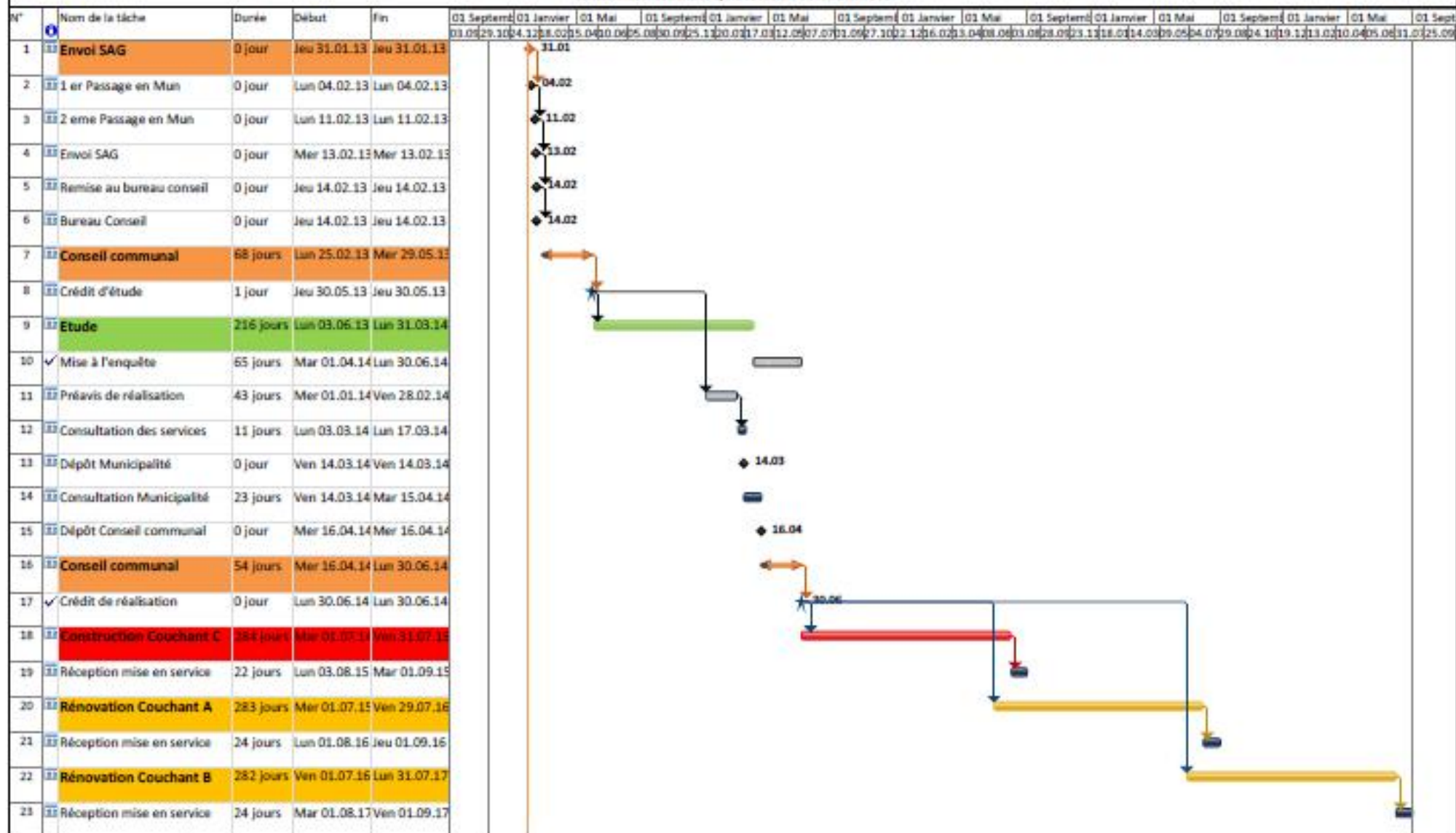
Date: Nyon le

29.01.2013

Demande de crédit d'étude de CHF 21'600.-- TTC

Situation des préavis au 22.01.2013			2008	2009	2010	2011	2012	2013				
Total des préavis votés par le Conseil Communal			15'096'800	16'926'760	6'905'181	12'753'520	29'025'473	8'167'810				
Situation des emprunts au 22.01.2013			2008	2009	2010	2011	2012	2013	Cautionnements et garanties			
Plafond d'emprunt selon préavis No. 27 adopté le 12.12.2011							225'000'000	225'000'000	Plafond (préavis No.27)		24'200'000	
Emprunts au 1er janvier			13'1225'479	14'1053'013	14'0793'357	13'7966'600	12'2883'270	12'7883'270	Engagé		-11'265'799	
Evolution des emprunts durant la période +/-			9'827'534	-259'656	-2'826'757	-15'083'330	5'000'000	0	Caution demandée		0	
Emprunts fin période/date du jour			14'1053'013	14'0793'357	13'7966'600	12'2883'270	12'7883'270	12'7883'270	Disponible		12'934'201	
Dépenses d'investissement			Estimation des dépenses d'investissements nets					Estimation amort. + entretien				
			CHF TTC	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL	Durée ans	Montant Amortiss.	Entretien annuel
Crédit d'étude mobilité			21'600	21'600	0	0	0	0	0	5	4320	0
				0				0				
Total de l'investissement			21'600	21'600	0	0	0	0	0	5	4320	0
Financement du préavis												
Budget de fonctionnement:												
Trésorerie courante												
Investissement:												
Trésorerie/Emprunts dont			21'600									
Estimation des coûts d'exploitation												
Libellé / années			2013	2014	2015	2016	2017	2018				
Coût total d'exploitation			648	4'968	4'838	4'709	4'579	4'450				
Intérêts en %			648	648	518	389	259	130				
Entretien			0	0	0	0	0	0				
Amortissements			0	4320	4320	4320	4320	4320				
Personnel supp. en CHF			0	0	0	0	0	0				
Personnel supp. en EPT			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
Economies / Recettes			0	0	0	0	0	0				
			0	0	0	0	0	0				
Coûts nets d'exploitation			648	4'968	4'838	4'709	4'579	4'450				

Annexe 5 : Planning Complexe Couchant
Construction Couchant C, Rénovation Couchant A et B



Projet : annexe 3
 Date : Mar 29.01.13



CONSTRUCTIONS SCOLAIRES DE LA SCOLARITE OBLIGATOIRE

STATISTIQUES DES COÛTS DE CONSTRUCTION

ZH base 2005 100.0
Date de l'indice de référence 04/2011
Taux de l'indice de référence 112.5

No	COMMUNE	DESCRIPTION DE LA CONSTRUCTION	INDICE DE REFERENCE		COUT TOTAL CFC 1 à 9 Monnaie Indexée au 04/2011 Indice à 112.5	SURFACE UTILE PRINCIPALE (SUP) **		SURFACE DE PLANCHER (SP)		RAPPORT SUP / SP
			ZH base 2005	Date		m2	m2	Coût/m2 CFC 1 à 9		
0	NYON	<u>Ecole Luchant C</u> - 10 classes primaires + annexes - 2 salles de dégagement - 1 salle ACT - ACM - 1 salle informatique - unité d'accueil pour écailles (UAPE), avec annexes (salle polyvalente, hall / vestiaires, WC, cuisine, bureau animaliers) - salle des maîtres	99.8	2014	900'000	1'300	2'300	3'015	55.2%	
1	BASSINS	<u>Ecole Jean de la Fontaine</u> - 4 classes enfantines et primaires + annexes - salle d'appui - salle ACT - ACM - salle des maîtres	99.8	2002	3'284'000	589	963	3'410	61.1%	
2	BELMONT SUR LAUSANNE	<u>Ecole Indagation</u> - 7 classes enfantines et primaires + annexes - salle d'appui - salle ACT - ACM - salle des maîtres et salle de travail - salle de conférences - bureau commission scolaire - économat - appart. du concierge (4 poses, cave et buanderie) - local disponible	91.9	1999	6'562'000	809	1'618	4'056	50.01%	
3	CHAMBLON	<u>Ecole et salle de gymnastique (VD 20 En Chert)</u> - 3 classes primaires + annexes - salle ACT - ACM - salle des maîtres - économat - salle de gymnastique, avec annexes	99.8	2002	4'727'000	1'265	1'728	2'756	73.2%	
4	YENS	<u>Ecole du Rosé et garderie</u> - 8 classes enfantines et primaires + annexes - 2 salles d'appui - salle ACT - ACM - salle des maîtres - infirmerie / médiation - économat - dépôt communal - archives local pompiers - archives communales - garderie, avec annexes	99.8	2002	5'877'000	954	1'730	3'397	55.1%	
5	ECHALLENS	<u>Ecole des Trois-Sarrazins</u> - 11 classes secondaires + annexes - salle informatique / dactylographie - infirmerie - bureau médecine - bureau médiation / logopédiste - bureaux orientation professionnelle (3)	99.9	2001	7'942'000	1'109	1'870	4'247	59.31%	
6	AGLE	<u>Ecole des Petits Pons</u> - 12 classes enfantines et primaires + annexes - salle des maîtres - bureau du doyen - parloir - dépôt / armoire brassage informatique	101.6	2006	5'012'000	944	1'952	2'568	48.94%	
7	RENNES	<u>Ecole de Vandoz (extension)</u> - 12 classes secondaires (annexes existantes) - atelier TM bois / métal - salle d'économie familiale - salle de sciences, avec locaux annexes	99.9	2001	6'071'000	1'484	1'981	3'065	74.91%	
8	ST-PREX	<u>Groupes scolaires Sous-Arens - école, salle de rythmique et UAPE</u> - 6 classes primaires + annexes - salle de dégagement - salle ACT - ACM - salle des maîtres - infirmerie / médiation - économat - salle de rythmique polyvalente, avec annexes - unité d'accueil pour écailles (UAPE), avec annexes (salle polyvalente, hall / vestiaires, WC, cuisine, bureau animaliers)	96.7	2003	6'402'000	870	2'325	2'754	57.4%	
9	CHEBEREX	<u>Ecole St-Jac-Cathol</u> - 8 classes enfantines et primaires + annexes - 2 salles de dégagement - salle ACT - ACM - centre de documentation - salle des maîtres - réfectoire - infirmerie / médiation - locaux disponibles pour sociétés (6)	99.8	2002	8'194'000	1'151	2'737	2'972	42.01%	
10	GRANS PRES CELIGNY	<u>Ecole au Grand Pré</u> - 9 classes enfantines et primaires + annexes - 2 salles de dégagement - salle ACT - ACM, avec local de préparation - salle des maîtres - infirmerie, avec attente - économat / rangement ACT - ACM - locaux communaux (5)	99.9	2001	7'996'000	1'279	2'868	2'768	44.2%	
TOTAUX					62'008'000	10'445	19'772			
MOYENNE							3'138		52.8%	

* Seuls les coûts des postes supérieurs subdiventorisés, tels que frais de reproductions, photos, surveillance et panneaux de chantier, etc.

** SUP = surfaces éducatives réelles annoncées sur le "questionnaire 21", groupes sanitaires, locaux techniques, locaux de nettoyage, abris PC, etc., non compris